

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Autres domaines  
de compétences

Sous matière : Autres  
domaines de compétences  
des communes

**OBJET :**  
**AJUSTEMENT A LA  
PARTICIPATION  
COMMUNALE AUX  
FRAIS DE  
FONCTIONNEMENT  
DE L'ECOLE  
PRIVEE JEANNE  
D'ARC POUR  
L'ANNEE SCOLAIRE  
2017-2018**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 03.07.2018

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 03.07.2018

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU :

**17 JUL. 2018**

Séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM  
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni,  
BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET  
Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ  
Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane,  
THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à M. DEMANGEOT  
François,

Mme RATABOUIL Jacqueline donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,

M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Absente :**

Mme CHOPIN Marie-Christine,

**Secrétaire** : Mme ESCAFRE Elisabeth,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération n°2017-277 en date  
du 30 Octobre 2017, le Conseil Municipal a voté la participation aux frais de  
fonctionnement de l'école privée Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2017/2018  
pour un montant total de 35 999.28 €.

Monsieur le Maire indique que dans cette précédente délibération, 5 enfants de  
Petite Section domiciliés à Castelnaudary, n'ont pas été pris en compte car  
l'école de Jeanne d'Arc ne les avait pas spécifiquement identifiés dans les  
effectifs communiqués en Octobre 2017.

Considérant ces nouveaux éléments, Monsieur le Maire demande au Conseil  
Municipal l'établissement d'un ajustement d'un montant de 5 635.90 €  
correspondant à la participation aux frais de fonctionnement pour ces 5 élèves  
et calculé selon les mêmes modalités que dans la délibération précédente.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à verser à l'école « Jeanne d'Arc » le montant de 5 635.90 € correspondant à l'ajustement de la participation aux frais de fonctionnement pour ces 5 élèves.

**PRECISE** que la dépense sera imputée au budget Ville de la commune, Nature 6558.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 09 juillet 2018.



Le Maire,  
*[Signature]*

**Patrick MAUGARD**

Ampliation faite le : **17 JUIL. 2018**  
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : **16 JUIL. 2018**  
Par publication le : **17 JUIL. 2018**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*[Signature]*

**Hervé ANTOINE**

Accusé de réception de Préfecture du 16.07.2018  
N° 011-211100763-20180709-2018-174-DE